

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2026

PROTÉGER LES ENFANTS ET LUTTER CONTRE LES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE
- (N° 2708)

N° AC34

AMENDEMENT

présenté par

Mme Hadizadeh, Mme Keloua Hachi, Mme Herouin-Léautey, M. Belhaddad, Mme Bregman,
M. Courbon, Mme Céline Hervieu, M. Proença, Mme Rouaux et les membres du groupe Socialistes
et apparentés

ARTICLE 4

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À l'alinéa 6, après la référence :

« 542-3 »,

insérer les mots :

« l'article L. 312-16, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à s'assurer de la bonne application de la sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles dans les établissements privés.